



## Execution d'un jugement rendu avec execution

Par **seraphina**, le **14/02/2012** à **09:15**

Après cinq années j'ai un jugement d'appel contre mon ex conjoint qui a pris l'argent de la vente d'un appartement en ne me versant pas ma part

actuellement je suis en phase d'exécution et l'huissier me dit que si mon ex est "insolvable" il n'a pas de solution à me proposer

je suis complètement démunie, que dois-je faire? quel recours?  
mon ex a eu le temps de préparer son insolvabilité!!!

quelles sont les possibilités offertes afin que je puisse récupérer cet argent ?

vous en remerciant  
Après cinq années j'ai un jugement d'appel contre mon ex conjoint qui a pris l'argent de la vente d'un appartement en ne me versant pas ma part

actuellement je suis en phase d'exécution et l'huissier me dit que si mon ex est "insolvable" il n'a pas de solution à me proposer

je suis complètement démunie, que dois-je faire? quel recours?  
mon ex a eu le temps de préparer son insolvabilité!!!

quelles sont les possibilités offertes afin que je puisse récupérer cet argent ?

vous en remerciant

***Lors de la remise du prix de vente de l'appart, qu'a fait le notaire ? Projet de partage du prix, approuvé par les 2 vendeurs ?***

Par **youris**, le **14/02/2012** à **13:38**

bjr,  
si votre ex conjoint est insolvable, vous ne pouvez pas récupérer l'argent qu'il n'a pas. en plus l'huissier va vous présenter la facture.

l'huissier peut effectuer des saisies sur les comptes bancaires (accès aux fichiers FICOBA), sur les rémunérations, sur les biens immobiliers ou mobiliers.  
cdt

Par **seraphina**, le **14/02/2012** à **14:11**

cela veut dire que je dois dire adieu a mon argent ?

Par **seraphina**, le **15/02/2012** à **19:11**

l'appartement etait achete en sci et il en etait le gerant et moi associee majoritaire  
il a refuse que le notaire fasse le partage et liquider la sci puisque deja il ne voulait pas me  
donner mon argent  
je l'avais dit au notaire et apparamment personne ne peut rien pour moi ....